FRC 2.19300A

LES REPRÉSENTANS

DU PEUPLE,

DÉPUTÉS par la Convention Nationale, *près l'Armée des Alpes, et dans divers Départemens de la République, étant actuellement à Lyon.*

ARRÊTENT que le Citoyen BERTRAND, Maire, et les Citoyens Vincent NOEL, Claude GRAVIER, Pierre CHAZOT, Jean RICHARD, Gilbert ROCH, Louis DUBOIS, Charles TURIN, CARTERON, BOURCHENU, MILOU, et Etienne BOYET, Officiers Municipaux, reprendront à l'instant les fonctions auxquelles ils avoient eté arrachés par les contre-révolutionnaires qui ont opprimé pendant trop long-tems les bons Citoyens dans la Ville de Lyon; et qu'ils composeront provisoirement à eux seuls le Corps Municipal, sauf à augmenter le nombre des membres, s'il y a lieu, et à nommer incessamment le Conseil-Général de la Commune. Toutes autres Autorités exerçant le Pouvoir municipal, demeurent, dès ce moment, supprimées. Le Citoyen EMERY, désigné par le Maire, remplira les fonctions de Procureur de la Commune.

A Lyon, le 10 Octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Signé, DELAPORTE, COUTHON, MAIGNET, BASSAL, REYNAUD.

A VILLE-AFFRANCHIE, de l'Imprimerie d'AMABLE LEROY, place St.-Jean.